

## Partenariat de voisinage avec le Maroc 2026-2029

Le Partenariat de voisinage 2026–2029 entre le Conseil de l'Europe et le Maroc s'inscrit dans la Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, adoptée en 2011, et la Déclaration de Reykjavík de 2023, réaffirmant l'engagement extérieur de l'Organisation. Élaboré conjointement avec les autorités marocaines, il repose sur une coopération flexible, ciblée et adaptée aux priorités nationales, fondée sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.

Le Partenariat de voisinage avec le Maroc 2026-2029 a pour objectifs de :



**Renforcer la coopération** entre le Conseil de l'Europe et le Maroc en soutien aux réformes nationales prioritaires et dans les domaines d'expertise du Conseil de l'Europe.



**Favoriser le dialogue et la participation** du Maroc aux conventions et activités du Conseil de l'Europe pour étendre progressivement l'espace juridique commun.



**Favoriser l'adaptation du cadre juridique marocain** aux normes européennes et internationales en matière de droits humains, d'État de droit et démocratie.

Depuis 2012, le Conseil de l'Europe accompagne les réformes au Maroc législatives et institutionnelles. Le Partenariat de voisinage 2026–2029 prolonge cette dynamique et s'appuie sur les résultats obtenus entre 2022 et 2025.

## Garantir les droits humains et les libertés fondamentales.

Renforcer les capacités des acteurs judiciaires, des institutions publiques et de la société civile à promouvoir et protéger les droits humains. Sensibiliser à l'abolition de la peine de mort.



## Agir pour l'égalité et la dignité humaine

Agir conjointement pour prévenir et combattre les violences faites aux femmes et la violence domestique, renforcer la protection des enfants et prévenir les abus. Coopérer en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

## Promouvoir la justice sociale, la santé et le développement durable

Appuyer la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits sociaux, lutter contre la contrefaçon de produits médicaux et sensibiliser au trafic d'organes. Renforcer la coopération internationale sur les drogues et les addictions.



## Renforcer la confiance dans les institutions publiques

Accompagner les réformes législatives et institutionnelles, promouvoir l'efficacité et la qualité de la justice, renforcer les capacités des forces de l'ordre. Sensibiliser aux normes relatives à la privation de liberté et aux droits fondamentaux.

## Veiller à la sûreté, à la sécurité et à l'intégrité de la société et des personnes

Renforcer les mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et la cybercriminalité. Développer des cadres de coopération sur l'intelligence artificielle et la protection des données et promouvoir l'intégrité et la gouvernance du sport.



## UN ENGAGEMENT VISIBLE POUR LA DÉMOCRATIE ET POUR LE DIALOGUE

Le Maroc est partie à 13 conventions du Conseil de l'Europe. Depuis 2011, son Parlement bénéficie du statut de **partenaire pour la démocratie** auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et, depuis 2019, du statut de partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Le Maroc exerce la vice-présidence du Centre Nord-Sud et participe activement à plusieurs mécanismes et organes du Conseil de l'Europe (Commission européenne pour l'efficacité de la justice, Comité consultatif de procureurs européens, Commission de Venise), démontrant son **engagement pour un dialogue politique international et une coopération technique soutenus dans le cadre du Partenariat de voisinage**.